
Interventions de Choudieu et de Merlin (de Thionville) concernant la dénonciation faite par Philippeaux visant les généraux Ronsin et Rossignol, lors de la séance du 18 nivôse an II (7 janvier 1794)

Pierre René Choudieu, Antoine Christophe Merlin de Thionville

Citer ce document / Cite this document :

Choudieu Pierre René, Merlin de Thionville Antoine Christophe. Interventions de Choudieu et de Merlin (de Thionville) concernant la dénonciation faite par Philippeaux visant les généraux Ronsin et Rossignol, lors de la séance du 18 nivôse an II (7 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 91;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35615_t2_0091_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

ordonnant à la garnison de se replier sur Rennes; que la garde nationale ayant reçu le même ordre, fit des réclamations aussi pressantes que vaines pour obtenir qu'on lui permit de se défendre seule contre les brigands;

21° Que le 19^e bataillon d'infanterie légère, distingué par son intrépide bravoure, fut distrait de la garnison de Fougères, et envoyé seul à Ernée pour reprendre ce poste, qu'occupaient quinze cents rebelles; que sans raisonner son obéissance, il se battit en désespéré, fut réduit de huit à deux cents hommes, et qu'une compagnie de canonniers de Paris, dite de la Réunion, fut massacrée tout entière;

22° Qu'après ces désastres, la garnison de Fougères, dirigée en sens inverse de tous les principes, fut taillée en pièces, et qu'alors les frontières maritimes furent ouvertes à l'ennemi;

23° Qu'au retour de Grandville, où les brigands furent repoussés d'une manière si glorieuse, il était facile de les ensevelir dans les marais de Dol; qu'une avant-garde seule de trois cents hommes leur fut opposée, les battit deux fois de suite, mais succomba enfin sous l'avantage du nombre, faute d'être secourue par le gros de l'armée, que Rossignol tenait à sept lieues du champ de bataille; qu'ensuite cette armée elle-même fut mise en pleine déroute; qu'au nombre des victimes sacrifiées dans cette affaire étaient neuf cents Brestois, pères de famille, et tout le 41^e régiment; que Rossignol s'enfuit à Rennes, dont il disposa l'évacuation, et que le Morbihan s'insurgea dès le lendemain;

24° Qu'à Angers, pendant deux jours que dura le siège, les lieutenants de Rossignol, cachés dans leurs maisons, s'occupaient uniquement de préparer une fuite honteuse; que les soldats et gardes nationaux n'ayant pu être découragés par cette conduite, parvinrent seuls, avec Ménard et Beaupuy, à repousser les brigands; qu'alors ils conjurèrent les officiers supérieurs de faire une sortie décisive contre l'ennemi en déroute, et ne purent l'obtenir; que Rossignol arriva six heures après la levée du siège, pendant lequel il s'était obstiné de faire stationner l'armée à Châteaubriand, malgré les instances qu'elle lui faisait de la conduite à l'ennemi, et les conjurations qu'il recevait à toutes les heures par des couriers extraordinaires;

25° Que Rossignol, survenu après l'action, ne voulut pas profiter de la déroute des brigands pour les tailler en pièces; qu'il les laissa tranquillement dévaster toutes les contrées environnantes, et n'envoya pas même à La Flèche une colonne pour leur couper le passage.

26° Que nos armées étaient toujours à huit ou dix lieues des forces ennemies, qui pouvaient par ce moyen commettre avec succès toutes les horreurs; qu'elles ne furent jointes au Mans que deux jours après leur arrivée en cette ville; que le moment où Rossignol cessa de commander nos armées, fut le terme de nos désastres, et que la victoire décisive du Mans n'est due qu'à une infraction d'ordres supérieurs.

J'offre pour preuves irrésistibles de tous ces faits :

1° La collection de pièces officielles que j'ai remises au comité de salut public à mon retour de Nantes;

2° Le témoignage de tous les représentants du peuple qui ont été commissaires nationaux dans les deux Vendées;

3° Le témoignage de tous les soldats des diverses colonnes de l'armée de l'Ouest;

4° Celui de tous les citoyens qui habitent les départements qui ont été le théâtre de la guerre.

Mon accusation est précise et solennelle; j'en demande le renvoi au comité de sûreté générale, pour vérifier attentivement les faits et vous en faire un rapport.

CHOUDIEU. J'observe à l'assemblée qu'il n'est que trop vrai que Phéippeaux est l'instrument d'une faction qui voudrait diviser les patriotes. J'ai été commissaire de la Convention près l'armée de la Vendée. Je déclare qu'il n'y a pas un fait de vrai dans ce que vient de dire Phéippeaux, et je m'engage à prouver que s'il n'est pas un fou, il est le plus grand des imposteurs. Depuis longtemps la Convention nationale a été induite en erreur sur ce qui s'est passé dans la Vendée. Je me reprocherais mon silence, si la maladie que j'ai eue ne m'avait ôté l'usage de la plume; mais dans ce moment le rapport que j'ai à faire est prêt; je le signerai, et le soumettrai sous deux jours à la Convention Nationale.

Phéippeaux a menti à sa conscience, en accusant Rossignol de lâcheté; mais ce qui l'a engagé à faire cette démarche, c'est la crainte d'être lui-même accusé pour avoir provoqué la mesure désastreuse du 2 septembre.

MERLIN (de Thionville). Je ne prendrai la parole dans cette affaire, qui devient particulière après avoir été générale, et qui aurait dû être ensevelie avec les brigands de la Vendée, que pour citer quelques faits.

Je dirai ce que je sais: c'est que Rossignol a dit lui-même qu'il n'était pas fait pour commander une armée, et je m'étonne qu'après cet aveu on lui ait laissé son commandement. Je dirai plus: c'est que le conseil de guerre établi à Saumur, et qu'on a appelé désastreux était nécessaire; car il fallait que quelqu'un dirigeât la marche des armées. On recevait aujourd'hui l'ordre du comité de salut public de marcher sur Nantes; le lendemain le général en chef commandait de ne point quitter Saumur. Il fallait donc une autorité supérieure pour indiquer d'une manière invariable les mouvements qui devaient s'opérer. Nous avons demandé au comité de salut public la création d'un conseil de guerre auquel les généraux seraient tenus d'obéir. Le comité approuva notre demande; ce fut du moment de sa formation que la victoire se rangea de notre côté.

Si je suis obligé de rendre compte de la conduite que j'ai tenue dans cette mission, je ferai imprimer ma correspondance, et la Convention nationale verra qu'il n'y a point eu de trahison dans la Vendée, mais que seulement l'ambition d'hommes qui se disaient eux-mêmes incapables de commander nous a fait le plus grand mal; au surplus, si l'on veut s'en rapporter à un militaire qui a fait toute la guerre de la Vendée, il est à la barre, je demande qu'il soit entendu. (1)

(1) *Mon.*, XIX, 154. Mention ou extraits dans *Débats*, n° 475, p. 262; *J. matin*, n° 520; *Antiféd.*, n° 44, p. 358; *M.U.*, XXXV, 303; *J. Lois*, n° 467; *Ann. patr.*, p. 1674; *J. Mont.*, p. 447; *C. Eg.*, n° 508, p. 52; *F.S.P.*, n° 149; *J. Univ.*, p. 6625; *C. univ.*, 19 niv. et 20 niv.; *Ann. R.F.*, n° 40; *J. Fr.*, n° 471; *Audit. nat.*, n° 472; *J. Perlet*, p. 307; *Abrév. univ.*, p. 1492; *J. Paris*, p. 1503; *Mess. soir*, n° 508